

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 de 20 heures, convoquée pour 20 heures, à 21 heures 43, à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

Sont présents :

M. Mathieu Maisonneuve, maire
M. Luc Cyr, conseiller au district n° 1
Mme Cynthia Harrisson Tessier, conseillère au district n° 2
Mme Lynda Paul, conseillère au district n° 3
M. Mario Chrétien, conseiller au district n° 4
M. Robert Portugais, conseiller au district n° 5
Mme Isabelle Auger, conseillère au district n° 6
M. Pierre Lortie, conseiller au district n° 7
Mme Chantal Lortie, conseillère au district n° 8

Sont également présents :

M. Denis Martin, directeur général par intérim
Mme Florine Agbognihoue, greffière adjointe

437-11-21 OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 20 heures, convoquée pour 20 heures, la séance ordinaire, tenue le 15 novembre 2021, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

438-11-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

L'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 est accepté avec l'ajout des points 2.14, 6.12, 6.13 et 6.14.

Minute de silence

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal :
 - 1.3.1. de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021
 - 1.3.2. de l'assemblée extraordinaire du 26 octobre 2021
- 1.4. Première période de questions

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Avis motion règl. décrétant emprunt de 700 000,00 \$ acquisition machinerie et équipement Serv. TP
- 2.2. Projet règl. 692-2021 emprunt de 700 000,00 \$ acquisition machinerie et équipement Serv. TP
- 2.3. Avis motion du règl. sur l'utilisation des parcs de planche à roulettes
- 2.4. Projet règl. 693-2021 sur l'utilisation des parcs de planche à roulettes
- 2.5. Nomination maire suppléant 2021-2025
- 2.6. Embauche temporaire/Préposé à l'écocentre/Service des travaux publics/Jacob Boisvert
- 2.7. Embauche temporaire/Appariteur/Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme/Robert Pépin
- 2.8. Embauche permanente/Complexe aquatique/Assistant-sauveteur/Jacques Poulin
- 2.9. Embauche permanente temps partiel/Commis bibliothèque/Bibliothèque municipale/Julie Papillon
- 2.10. Embauche temporaire/Préposée à l'accueil/Complexe aquatique/Andrée-Anne Godin
- 2.11. Embauche permanente/Inspecteur en bâtiment/Service d'urbanisme/Nicolas Michaud
- 2.12. Embauche remplacement temporaire temps plein/Concierge/Service LSCT/Guillaume Lavoie
- 2.13. Embauche temporaire/Conseiller politique/Mairie/Pierre Vanier
- 2.14. **Embauche permanente/Coordonnatrice aquatique/Poste cadre/Émilie Gagnon-Cyr**
- 2.15. Fédération québécoise des municipalités/Adhésion 2022

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

- 2.16. Renouvellement/Assurances municipales 2022/Fédération québécoise des municipalités
- 2.17. Renouvellement/Offre de service/Contrat de licence et d'abonnement/Édilex inc.
- 2.18. Acceptation de soumissions/Bacs de matières résiduelles/UMQ
- 2.19. Renouv./Serv. prof./Fourniture serv. prof. expl. ouvrages de trait. eau potable/Nordikeau inc.
- 2.20. Renouv./Serv. prof./Fourniture serv. prof. expl. ouvrages de trait. eaux usées/Nordikeau inc.
- 2.21. Programme d'aide au financement de la formation 2022 / Service de sécurité incendie
- 2.22. Corporation aménagement rivière L'Assomption/Adhésion 2021
- 2.23. Projet pilote parc-école/Magasin des sportifs/École Carrefour des Lacs
- 2.24. Entente intermunicipale/Fourniture mutuelle services protection incendie/Municipalité Sainte-Julienne
- 2.25. Paiement de factures/Entretien et soutien informatique/PG Solutions inc.
- 2.26. Signature des effets bancaires de Saint-Lin-Laurentides
- 2.27. Autorisation et signature/Cartes crédit supp. émises au nom de la Ville/Caisse Desjardins
- 2.28. Approbation des comptes du mois d'octobre 2021

3. COMMUNAUTAIRE

- 3.1. Conseil jeunesse/Persévérance scolaire 2021-2022

4. JEUNESSE, LOISIRS, SPORT, CULTURE ET TOURISME

- 4.1. Montant forfaitaire pour les bénévoles de la bibliothèque 2021
- 4.2. Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité/Marché de Noël 2021
- 4.3. Autorisation signature/Entente casse-croûte parc Ovila-Bernier/Martine Désormeaux et Benoit Gauthier
- 4.4. Modif. réso. 378-09-21/Accept. offre serv./Trav. parc sentier pédestre L'Aubier/L.R. Brien et fils ltée

5. URBANISME

- 5.1. Dérogation mineure/Réduction superficie/Lot 3 884 285/667, rang Sainte-Henriette/Pascal Robidoux
- 5.2. Autorisation signature au DG par intérim/Opération cadastrale lots 2 563 820 et 2 563 821
- 5.3. Formation comité consultatif d'urbanisme 2021-2023

6. VOIRIE ET SERVICES TECHNIQUES

- 6.1. Autorisation DG par intérim/Dem. soumissions/Achat camion 10 roues/Services des travaux publics
- 6.2. Autorisation DG par intérim/Dem. soumissions/Fourniture transport sel à déglacage 2021-2022
- 6.3. Autorisation DG par intérim/Dem. soumissions/Fourniture transp. pierre concassée abrasive 2021-2022
- 6.4. Autorisation DG par intérim/Dem. soumissions/Serv. techniques/Étalonnage des stations de pompage
- 6.5. Autorisation DG par intérim/Dem. soumissions/Serv. techniques/Modél. hydraulique égout et aqueduc
- 6.6. Autorisation DG par intérim/Dem. soumissions/Serv. techniques/Relevé des infrastructures
- 6.7. Acceptation soum./Location chargeur sur roues/Service des TP/Brandt Tractor ltée
- 6.8. Accept. offre serv./Contrat serv. machinerie travaux municipaux/Pelletier Exc. inc.
- 6.9. Accept. offre serv./Contrat serv. camion 10 roues transp. vrac/L.R. Brien et fils ltée
- 6.10. Déneigement 2021-2022/Pavillon Beaudoin / Les Maraîchers mg inc.
- 6.11. Installation signalisation/Défense de stationner/Rue Clavet
- 6.12. **Acceptation offre de service/Forage définitif du puits numéro 9/Villeneuve Pompes inc.**
- 6.13. **Achat/Camionnettes/Service des travaux publics/Garage Prud'homme inc.**
- 6.14. **Achat/Chargeuse sur pneus à châssis articulé/Service des TP/J. René Lafond inc.**

7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

- 7.1. Informations du conseil
- 7.2. Deuxième période de questions
- 7.3. Levée de la séance

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

439-11-21 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 octobre 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 26 octobre 2021 sont acceptés tel que rédigés par la greffière adjointe.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

440-11-21 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 700 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le conseiller Mario Chrétien donne avis de motion pour le dépôt, lors de la présente séance, du règlement décrétant un emprunt au montant de 700 000,00 \$ relativement à l'achat de machinerie et d'équipement pour le Service des travaux publics. De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**441-11-21 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 692-2021 DÉCRÉTANT
UN EMPRUNT AU MONTANT DE 700 000,00 \$ POUR
L'ACQUISITION DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENT
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville désire acquérir de la machinerie et de l'équipement pour le Service des travaux publics;

Attendu que les coûts pour l'achat de machinerie s'élèvent au montant de 700 000,00 \$;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que ce règlement d'emprunt qui, aux fins d'acquitter les dépenses prévues par celui-ci, seront réparties sur une période de dix (10) ans;

Attendu que l'achat de la machinerie est susceptible à l'approbation du règlement d'emprunt;

Attendu que le présent règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par madame la conseillère Lynda Paul et résolu à l'unanimité que le présent règlement portant le numéro 692-2021 décrétant un emprunt au montant de 700 000,00 \$ pour l'acquisition de machinerie et d'équipement pour le Service des travaux publics soit et est adopté;

Le maire demande le vote. Le projet de règlement est adopté à l'unanimité.

**442-11-21 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION
DES PARCS DE PLANCHE À ROULETTES**

Monsieur le conseiller Pierre Lortie donne avis de motion pour le dépôt, lors de la présente séance, du règlement sur l'utilisation des parcs de planche à roulettes. De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

**443-11-21 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 693-2021 SUR
L'UTILISATION DES PARCS DE PLANCHE À ROULETTES**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu la nécessité d'avoir un règlement relatif à l'utilisation des parcs de planche à roulettes;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par madame la conseillère Chantal Lortie et résolu à l'unanimité que le présent projet de règlement portant le numéro 693-2021 sur l'utilisation des parcs de planche à roulettes soit et est adopté.

Le maire demande le vote. Le projet de règlement est adopté à l'unanimité.

444-11-21 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT 2021-2025

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Le conseil municipal de la Ville entérine la nomination à titre de maire suppléant de monsieur le conseiller Pierre Lortie pour la période s'étalant du 8 novembre 2021 au 2 novembre 2025.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

445-11-21 EMBAUCHE TEMPORAIRE / PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / M. JACOB BOISVERT

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'un poste temporaire de remplacement de maladie long terme comme préposé à l'écocentre a été ouvert suite au départ d'une employée;

Attendu qu'il y a lieu de combler ledit poste;

Attendu que, de ce fait, la Ville a procédé à un affichage à l'interne, tel que le prescrit la convention collective;

Attendu que la Ville a procédé également, en parallèle, à un affichage à l'externe afin de prévenir l'absence de candidatures à l'interne;

Attendu que M. Jacob Boisvert, déjà à l'emploi de la Ville, a postulé sur le poste;

Attendu que M. Jacob Boisvert a les qualifications et l'expérience nécessaires pour combler ce dernier;

Attendu que la directrice des ressources humaines a émis une recommandation en faveur de ce candidat en date du 1^{er} avril 2021;

Attendu que M. Jacob Boisvert agira sous l'autorité du directeur du Service des travaux publics;

Attendu que le poste est classé A et que M. Jacob Boisvert sera positionné à l'échelon 1 de cette classe;

Attendu que les avantages et les conditions de travail de la convention collective des cols bleus et des cols blancs s'appliquent;

Attendu que M. Boisvert fera l'horaire estival, c'est-à-dire : lundi, mardi, vendredi et samedi de 8 heures à 17 heures, et le dimanche de midi à 16 heures;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- l'embauche de M. Jacob Boisvert au poste temporaire de préposé à l'écocentre, et ce, à partir du 12 avril 2021.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

446-11-21 EMBAUCHE TEMPORAIRE / APPARITEUR / SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DU TOURISME / M. ROBERT PÉPIN

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le poste temporaire d'appariteur pour le Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme est vacant;

Attendu qu'il y a lieu de combler ledit poste;

Attendu que, de ce fait, la Ville a procédé à un affichage à l'interne, tel que le prescrit la convention collective;

Attendu que la Ville a procédé également, en parallèle, à un affichage à l'externe afin de prévenir l'absence de candidatures à l'interne;

Attendu que M. Robert Pépin a postulé sur le poste;

Attendu que M. Robert Pépin a les qualifications et l'expérience nécessaires pour combler ce dernier;

Attendu que la directrice des ressources humaines a émis une recommandation en faveur de ce candidat en date du 15 octobre 2021;

Attendu que M. Robert Pépin agira sous l'autorité du directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme;

Attendu que M. Robert Pépin bénéficiera d'un salaire horaire de 18,68 \$;

Attendu que M. Robert Pépin devra signer tous les documents relatifs au code d'éthique des employés de la Ville;

Attendu que M. Robert Pépin sera assujetti à la convention collective des cols bleus et cols blancs;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville autorise:

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- l'embauche de M. Robert Pépin au poste d'appariteur, et ce, rétroactivement au 12 octobre 2021, bénéficiant d'un salaire horaire de 18,68 \$, et qu'à compter de cette date débute la période de probation de six mois, tel que stipulé dans la convention collective des cols bleus et cols blancs, le tout selon les conditions émises dans ladite convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

447-11-21 EMBAUCHE PERMANENTE / COMPLEXE AQUATIQUE / ASSISTANT-SAUVETEUR / M. JACQUES POULIN

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'un poste d'assistant-sauveteur est vacant;

Attendu que, de ce fait, la Ville a procédé à un affichage à l'interne, tel que le prescrit la convention collective;

Attendu que la Ville a procédé également, en parallèle, à un affichage à l'externe afin de prévenir l'absence de candidature à l'interne;

Attendu que M. Jacques Poulin a postulé sur le poste;

Attendu que M. Jacques Poulin a les qualifications nécessaires pour combler ce dernier;

Attendu que la directrice des ressources humaines a émis une recommandation en faveur de ce candidat en date du 21 octobre 2021;

Attendu que M. Jacques Poulin agira sous l'autorité de la coordonnatrice aquatique, laquelle agit sous l'autorité du directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme;

Attendu que M. Jacques Poulin devra signer tous les documents relatifs au code d'éthique des employés de la Ville;

Attendu que M. Jacques Poulin sera positionné à l'échelon 1 avec un taux horaire de 13,80 \$;

Attendu que les avantages et les conditions de travail de la convention collective du personnel aquatique s'appliquent;

Attendu que l'embauche est conditionnelle à la passation de l'examen médical afin de se conformer aux nouvelles normes d'embauche de la Ville suivant l'adoption de la résolution numéro 067-02-20 lors de l'assemblée ordinaire du 10 février 2020;

Attendu qu'advenant un résultat positif d'ordre médical pouvant empêcher l'employé d'exécuter les fonctions qu'il est appelé à exercer, la Ville se réserve le droit d'abroger la présente résolution, et ce, sans aucune indemnité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville:

- autorise que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- autorise l'embauche de M. Jacques Poulin au poste permanent d'assistant-sauveteur au Complexe aquatique, et ce, rétroactivement au 18 octobre 2021, et qu'à compter de cette date débute la période de probation de six mois, tel que stipulé dans la convention collective du personnel aquatique.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**448-11-21 EMBAUCHE PERMANENTE À TEMPS PARTIEL / COMMIS À
LA BIBLIOTHÈQUE / BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /
MME JULIE PAPILLON**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'un poste permanent de commis à la bibliothèque est vacant;

Attendu qu'il y a lieu de combler ledit poste;

Attendu qu'un processus de dotation en bonne et due forme a été mis en place, par lequel une vingtaine de candidatures ont été reçues, deux entrevues téléphoniques et physiques ont été effectuées;

Attendu que Mme Julie Papillon a les qualifications et l'expérience nécessaires pour combler ce dernier;

Attendu que la directrice des ressources humaines a émis une recommandation en faveur de cette candidate en date du 22 octobre 2021;

Attendu que Mme Julie Papillon agira sous l'autorité de la bibliothécaire;

Attendu que Mme Julie Papillon devra signer tous les documents relatifs au code d'éthique des employés de la Ville;

Attendu que Mme Papillon bénéficiera d'un salaire de 19,00 \$;

Attendu que Mme Papillon sera assujettie à la convention collective des cols bleus et cols blancs;

Attendu que l'embauche est conditionnelle à la passation de l'examen médical afin de se conformer aux nouvelles normes d'embauche de la Ville suivant l'adoption de la résolution numéro 067-02-20 lors de l'assemblée ordinaire du 10 février 2020;

Attendu qu'advenant un résultat positif d'ordre médical pouvant empêcher l'employée d'exécuter les fonctions qu'elle est appelée à exercer, la Ville se réserve le droit d'abroger la présente résolution, et ce, sans aucune indemnité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- l'embauche de Mme Julie Papillon au poste de commis à la bibliothèque, et ce, rétroactivement au 1^{er} novembre 2021, et qu'à compter de cette date débute la période de probation de six mois, tel que stipulé dans la convention collective des cols bleus et cols blancs, le tout selon les conditions émises dans ladite convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**449-11-21 EMBAUCHE TEMPORAIRE / PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL /
COMPLEXE AQUATIQUE / MME ANDRÉE-ANNE GODIN**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le poste de préposée à l'accueil du Complexe aquatique est actuellement vacant;

Attendu qu'un processus de dotation en bonne et due forme a été mis en place, par lequel une dizaine de candidatures ont été reçues, deux entrevues téléphoniques et une entrevue physique ont été effectuées;

Attendu que Mme Andrée-Anne Godin a les qualifications et l'expérience nécessaires pour combler le poste;

Attendu que la directrice des ressources humaines a émis une recommandation en faveur de la candidature de Mme Godin en date du 22 octobre 2021;

Attendu que Mme Godin agira sous l'autorité de la coordonnatrice du Complexe aquatique;

Attendu que Mme Godin devra signer tous les documents relatifs au code d'éthique des employés de la Ville;

Attendu que le poste de préposée à l'accueil est classé A+ et que Mme Godin sera positionnée à l'échelon 3 de cette classe;

Attendu que Mme Godin sera assujettie à la convention collective des cols bleus et cols blancs;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité:

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'embaucher temporairement Mme Andrée-Anne Godin au poste de préposée à l'accueil du Complexe aquatique rétroactivement au 1^{er} novembre 2021, et ce jusqu'au retour de Mme Marie-Hélène Lachaine, le tout selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**450-11-21 EMBAUCHE PERMANENTE / INSPECTEUR EN BÂTIMENT
/ SERVICE D'URBANISME / M. NICOLAS MICHAUD**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'un poste d'inspecteur en bâtiment est vacant;

Attendu que la Ville a procédé à un affichage à l'interne, comme le prévoit la convention collective;

Attendu que la Ville a procédé également, en parallèle, à un affichage à l'externe afin de prévenir l'absence de candidature à l'interne;

Attendu qu'un processus de dotation en bonne et due forme a été mis en place, par lequel une dizaine de candidatures ont été reçues, trois entrevues téléphoniques et physiques ont été effectuées;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que M. Nicolas Michaud s'est démarqué de façon toute particulière lors de l'entrevue;

Attendu que M. Nicolas Michaud possède la formation nécessaire pour ce poste;

Attendu que M. Nicolas Michaud agira sous l'autorité de la directrice du Service d'urbanisme;

Attendu que M. Nicolas Michaud est assujetti à la convention collective des cols bleus et cols blancs;

Attendu que M. Nicolas Michaud débutera son mandat le 8 novembre 2021, et qu'à compter de cette date débutera la période de probation de six mois;

Attendu que le poste est classé D et qu'il a été positionné à l'échelon 1 de cette classe;

Attendu que l'embauche permanente est aussi conditionnelle à la passation de l'examen médical afin de se conformer aux nouvelles normes d'embauche de la Ville suivant l'adoption de la résolution numéro 067-02-20 lors de l'assemblée ordinaire du 10 février 2020;

Attendu qu'advenant un résultat positif d'ordre médical pouvant empêcher l'employé d'exécuter les fonctions qu'il est appelé à exercer, la Ville se réserve le droit d'abroger la présente résolution, et ce, sans aucune indemnité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité:

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'embaucher M. Nicolas Michaud au poste d'inspecteur en bâtiment, et ce, rétroactivement au 8 novembre 2021, et qu'à compter de cette date débute la période de probation de six mois, tel que stipulé dans la convention collective des cols bleus et cols blancs, le tout selon les conditions émises dans ladite convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

451-11-21 EMBAUCHE REMPLACEMENT TEMPORAIRE TEMPS PLEIN / CONCIERGE / SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DU TOURISME / M. GUILLAUME LAVOIE

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que M. Sylvain Gassmeier occupe le poste de concierge à temps plein pour la Ville, lequel est présentement en arrêt de travail pour une durée minimale de deux mois;

Attendu qu'il y a lieu de remplacer ce dernier durant son absence;

Attendu que, de ce fait, la Ville a procédé à un affichage à l'interne, tel que le prescrit la convention collective;

Attendu que la Ville a procédé également, en parallèle, à un affichage à l'externe afin de prévenir l'absence de candidature à l'interne;

Attendu que M. Guillaume Lavoie a déposé sa candidature afin de combler ledit poste vacant;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que M. Lavoie a les qualifications et l'expérience nécessaires pour combler le poste;

Attendu que la directrice du Service des ressources humaines a émis une recommandation en faveur de la candidature de M. Lavoie en date du 26 octobre 2021;

Attendu que M. Lavoie agira sous l'autorité du directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme;

Attendu que M. Lavoie devra signer tous les documents relatifs au code d'éthique des employés de la Ville;

Attendu que le poste de concierge est classé A et que M. Lavoie sera positionné à l'échelon 1 de cette classe;

Attendu que M. Lavoie sera assujéti à la convention collective des cols bleus et cols blancs;

Attendu que M. Guillaume Lavoie débutera son mandat le 1^{er} novembre 2021, et qu'à compter de cette date débutera la période de probation de six mois;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville octroie le poste de remplacement de concierge à temps plein pour une durée indéterminée à M. Guillaume Lavoie, et ce, jusqu'au retour de M. Sylvain Gassmeier, et qu'à compter de cette date débute la période de probation de six mois, tel que stipulé dans la convention collective des cols bleus et cols blancs, le tout selon les conditions émises dans ladite convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

452-11-21 EMBAUCHE TEMPORAIRE / CONSEILLER POLITIQUE / MAIRIE / M. PIERRE VANIER

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la mairie désire se doter d'une expérience au niveau politique;

Attendu que M. Pierre Vanier a les qualifications et l'expérience nécessaires pour combler ce dernier;

Attendu que les conditions de travail seront décrites dans l'entente à intervenir entre la Ville et M. Vanier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville autorise:

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- l'embauche de M. Pierre Vanier au poste de conseiller politique pour une période de six mois.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**453-11-21 EMBAUCHE PERMANENTE / COORDONNATRICE
AQUATIQUE / POSTE DE CADRE /
MME ÉMILIE GAGNON-CYR**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'il y a eu un affichage de poste à titre de coordonnateur aquatique au Complexe aquatique au sein du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme suite à la mutation de Mme Marie-Claude Sénéchal;

Attendu que, de ce fait, la Ville a procédé à un affichage à l'interne;

Attendu que la Ville a procédé également, en parallèle, à un affichage à l'externe afin de prévenir l'absence de candidatures à l'interne;

Attendu qu'un processus d'embauche rigoureux a été mis en place pour valoriser la Ville en tant qu'employeur de choix;

Attendu que le coordonnateur doit avoir les certifications nécessaires au niveau aquatique afin d'être retenu pour l'entrevue;

Attendu que Mme Gagnon-Cyr a les qualifications et l'expérience nécessaires pour combler le poste;

Attendu que Mme Émilie Gagnon-Cyr s'est démarquée de façon exceptionnelle lors de l'entrevue;

Attendu que le poste de coordonnateur aquatique est un poste cadre;

Attendu que Mme Gagnon-Cyr agira sous l'autorité du directeur du Service des loisirs, du sport, de la culture et du tourisme;

Attendu que Mme Émilie Gagnon-Cyr bénéficiera d'un taux horaire de 32,50 \$;

Attendu qu'il a été entendu qu'aucune heure supplémentaire ne sera rémunérée, mais que la coordonnatrice aquatique pourra moduler son horaire, avec l'approbation de son supérieur immédiat, pour compenser les heures supplémentaires réalisées;

Attendu que le salaire sera indexé annuellement à un taux fixe de 3 % chaque 1^{er} janvier, et ce, à compter de l'an 2022;

Attendu qu'il y a lieu de mentionner que la coordonnatrice aquatique, au même titre et aux mêmes conditions qu'un employé syndiqué de la Ville, bénéficiera de jours de fête chômés et payés, de congés sociaux avec plein traitement, d'absences payées en cas de maladie ou d'accidents non occupationnels, de l'assurance collective (à la fin de sa probation), de vacances annuelles et de la possibilité de bénéficier d'un congé sans solde et d'une préretraite avec approbation;

Attendu que la Ville contribuera au régime de retraite simplifié de Mme Gagnon-Cyr, suite à la réussite de la probation de six mois, à raison des pourcentages et comme décrit ci-dessous :

- Aura droit à 4 % pour l'an 2022,
- Aura droit à 5 % pour l'an 2023,
- Aura droit à 6 % pour l'an 2024 et les années subséquentes;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que l'embauche permanente est aussi conditionnelle à la passation de l'examen médical afin de se conformer aux nouvelles normes d'embauche de la Ville suivant l'adoption de la résolution numéro 067-02-20 lors de l'assemblée ordinaire du 10 février 2020;

Attendu qu'advenant un résultat positif d'ordre médical pouvant empêcher l'employée d'exécuter les fonctions qu'elle est appelée à exercer, la Ville se réserve le droit d'abroger la présente résolution, et ce, sans aucune indemnité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- l'embauche permanente, conditionnellement à la réussite de sa probation de six mois débutant le 24 novembre 2021 et des résultats de son examen médical, de Mme Émilie Gagnon-Cyr à titre de coordonnatrice aquatique.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**454-11-21 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS /
ADHÉSION 2022**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'acquitter sa contribution annuelle 2022 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), fixée au montant total de 11 001,78 \$, avant taxes, incluant le fonds de défense et le service en ressources humaines et en relations du travail. Les fonds nécessaires seront prévus au prochain budget par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**455-11-21 RENOUVELLEMENT / ASSURANCES MUNICIPALES 2022 /
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que les assurances municipales de la Ville de Saint-Lin-Laurentides avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) viennent à échéance le 30 décembre 2021;

Attendu que, par sa correspondance datée du 13 octobre 2021, la FQM, en collaboration avec la MMQ, a transmis à la Ville le renouvellement du contrat d'assurances municipales pour l'année 2022 au montant de 206 262,00 \$, avant taxes applicables;

Attendu que le directeur du Service des finances a émis le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-130 pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lynda Paul, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que la Ville accepte le renouvellement de sa police d'assurances municipales avec la MMQ, pour l'année 2022, représentée par la FQM, au montant total de 206 262,00 \$, plus taxes applicables.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prévues au budget 2022.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

456-11-21 ACCEPTATION / OFFRE DE SERVICE / CONTRAT DE LICENCE ET D'ABONNEMENT / ÉDILEX INC.

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général par intérim, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville l'offre de service numéro 1706, datée du 23 septembre 2021, relative au contrat de licence et d'abonnement pour le renouvellement du logiciel de rédaction d'appel d'offres à survenir entre la Ville et la compagnie Édilex inc., et ce, pour une durée de trois ans, selon les coûts suivants :

Module de rédaction de documents d'appel d'offres..... 18 132,25 \$,
Fonctionnalité de rédaction de contrats gré à gré.....9 066,14 \$,
Total27 198,39 \$;

Le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-131 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises au fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

457-11-21 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrison-Tessier
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'achat de bacs de matières résiduelles via le service de regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) comme suit :

ITEM	COULEUR	QUANTITÉ
Bac roulant - 360 litres		
Bacs aérés avec couvercle standard aéré, grille amovible et roues surdimensionnées de 12 pouces	Brun	300
Bacs avec couvercle standard et roues surdimensionnées de 12 pouces	Bleu	300
	Gris foncé	300
Mini-bac de cuisine		
Mini-bacs de cuisine avec couvercle		300

Attendu qu'une soumission a été reçue avant 11 h, le lundi 13 septembre 2021, ouverte le même jour à 11 h par l'UMQ;

Attendu que la firme IPL North America inc. a déposé une soumission complète;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est IPL North America inc.;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-132 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr et résolu à l'unanimité que la Ville autorise l'achat des bacs de matières résiduelles à la compagnie IPL North America inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, au coût maximal de 76 182,00 \$, avant taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prévues au budget 2022.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

458-11-21 RENOUELEMENT / SERVICES PROFESSIONNELS / FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE / NORDIKEAU INC.

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que, par la résolution portant le numéro 398-08-20, adoptée le 24 août 2020, la Ville a accordé le contrat à NORDIKeau inc. relativement à des services professionnels quant à divers mandats, entre autres, la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable d'une durée d'un an, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021;

Attendu que le contrat peut être reconduit pour une prolongation d'une année;

Attendu que le mandat est au montant de 47 919,60 \$, avant taxes applicables;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-133 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lynda Paul, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que la Ville accepte de prolonger pour une année additionnelle le contrat accordé le contrat à NORDIKeau inc. relativement à des services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable, et ce, jusqu'au 31 août 2022, pour un montant de 47 919,60 \$, avant taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prévues au budget 2022.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**459-11-21 RENOUELEMENT / SERVICES PROFESSIONNELS /
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À
L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES
EAUX USÉES / NORDIKEAU INC.**

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que, par la résolution portant le numéro 399-08-20, adoptée le 24 août 2020, la Ville a accordé le contrat à NORDIKeau inc. relativement à la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement et de distribution des eaux usées sur le territoire de la ville pour l'année 2020-2021, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021;

Attendu que le contrat peut être reconduit pour une prolongation d'une année;

Attendu que le mandat est au montant de 43 848,00 \$, avant taxes applicables;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-134 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lynda Paul appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que la Ville accepte de prolonger pour une année additionnelle le contrat accordé le contrat à NORDIKeau inc. relativement à la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement et de distribution des eaux usées sur le territoire de la ville de Saint-Lin-Laurentides, et ce, jusqu'au 31 août 2022, le tout pour un montant de 43 848,00 \$, avant taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prévues au budget 2022.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**460-11-21 PROGRAMME D'AIDE AU FINANCEMENT DE LA
FORMATION 2022 / SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2022;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville prévoit la formation, au cours de la prochaine année, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire et ainsi assurer la pérennité du service, de :

- quatre pompiers pour l'examen de l'École nationale de police du Québec (l'ENPQ),
- deux pompiers pour le cours d'échelle aérienne pour atteindre l'objectif 100 % de pompiers formés pour conduire et opérer l'échelle aérienne en conformité avec la norme NFPA 1500,
- un pompier pour le cours d'organisation d'un service incendie;

Attendu que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Montcalm, en conformité avec l'article 6 du programme;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par madame la conseillère Chantal Lortie et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Montcalm.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**461-11-21 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE
L'ASSOMPTION / ADHÉSION 2021**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'acquitter le versement au montant de 200,00 \$ à la Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA) concernant son adhésion 2021 et nomme Mathieu Maisonneuve, maire, à titre de représentant de la Ville. Le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-135 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient puisées au fond général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**462-11-21 PROJET PILOTE PARC-ÉCOLE / MAGASIN DES SPORTIFS
/ ÉCOLE CARREFOUR DES LACS**

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que l'École Carrefour des Lacs désire mettre sur pied un projet pilote de Magasin des sportifs dans l'enceinte de l'école afin de favoriser l'activité physique durant les récréations et responsabiliser ses élèves;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu qu'il s'agit d'un projet qui intègre un aspect éducatif et pédagogique;

Attendu que ce magasin permettra aux élèves d'emprunter du matériel (vélos, trottinettes, raquettes, hockey, etc.) pour demeurer actifs durant les récréations;

Attendu que ce projet nécessite l'installation d'un conteneur dans la cour de l'école Carrefour des Lacs;

Attendu que l'article 5.7 du règlement d'urbanisme numéro 103-2004 intitulé « *Constructions et architecture prohibées* » interdit l'emploi de conteneurs sauf pour servir d'attraction dans les parcs, terrains de jeux et centres d'amusement;

Attendu qu'il s'agit d'un équipement du parc-école et que le projet intègre une transformation visuelle de ce conteneur;

Attendu que son utilisation sera mixte, non seulement destiné à l'entreposage, et qu'il ne sera pas visible de la rue;

Attendu que l'École s'engage à entretenir convenablement le conteneur afin qu'il n'y ait pas de détérioration;

Attendu que ce projet pilote sera révisé à la fin de la période de 24 mois, débutant le 1^{er} septembre 2021;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité que la Ville autorise l'École Carrefour des Lacs à installer un conteneur pour y intégrer son projet pilote de Magasin des sportifs à même la cour d'école pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**463-11-21 ENTENTE INTERMUNICIPALE / FOURNITURE MUTUELLE
DE SERVICES POUR LA PROTECTION INCENDIE /
SAINTE-JULIENNE**

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie

APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie

ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le conseil municipal a reçu de la municipalité de Sainte-Julienne, pour approbation, un projet d'entente intermunicipale relatif à la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie;

Attendu que le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville, M. Ronald Bruyère, recommande au conseil municipal d'autoriser et de signer ladite entente;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et résolu à l'unanimité d'approuver l'entente intermunicipale pour la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie entre la municipalité de Sainte-Julienne et la Ville de Saint-Lin-Laurentides, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles prévues au projet d'entente.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**464-11-21 PAIEMENT DE FACTURES / ENTRETIEN ET SOUTIEN
INFORMATIQUE / PG SOLUTIONS**

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur du Service des finances à payer, pour et au nom de la Ville, les factures numéro CESA45623, CESA44666, CESA46149 et CESA46345 pour l'entretien et soutien informatique à l'entreprise PG Solutions pour une somme totale de 68 598,00 \$ et de prendre les fonds nécessaires au fonds général. Le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-136 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**465-11-21 SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES DE
SAINT-LIN LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires de tous les comptes ouverts de la Ville de Saint-Lin-Laurentides à la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau et à la Banque Nationale, ainsi que tous les documents municipaux, conjointement, s'il y a lieu, avec le directeur général et greffier, monsieur Richard Dufort, ou son suppléant, et/ou le directeur des finances, monsieur Sylvain Martel, ou son suppléant :

- M. Luc Cyr,
- M. Mario Chrétien,
- M. Mathieu Maisonneuve,
- M. Pierre Lortie,
- M. Richard Dufort,
- M. Sylvain Martel.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**466-11-21 AUTORISATION ET SIGNATURE / CARTES DE CRÉDIT
SUPPLÉMENTAIRES ÉMISES AU NOM DE LA VILLE DE
SAINT-LIN-LAURENTIDES / CAISSE DESJARDINS**

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que des besoins ont été constatés pour les services administratifs de la Ville de Saint-Lin-Laurentides de posséder des cartes de crédit Visa Affaires;

Attendu que des cartes de crédit ont déjà été émises pour la mairie et la direction;

Attendu que, suite aux élections et aux embauches au niveau de la direction, de nouvelles cartes doivent être émises;

Attendu que les cartes de crédit sont émises pour les personnes suivantes et seront modifiées comme suit :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Nom	Limite actuelle	Limite souhaitée	Autre
Élisa-Ann Sourdif, dir. adj. aux comm. événementielles et à la vie commun.			À annuler
Stéphanie Chrétien, dir. générale adjointe	2 000,00 \$	2 500,00 \$	
Jonathan Dionne, dir. Service des LSCT	2 000,00 \$	5 000,00 \$	
Richard Dufort, dir. général et greffier	20 000,00 \$	Idem	
Patrick Massé, maire			À annuler
Mathieu Maisonneuve, maire	N/A	5 000,00 \$	
Audrey Perreault-Guité, dir. aux communications	N/A	2 500,00 \$	
Denis Martin, dir. général par intérim	N/A	5 000,00 \$	
Sylvain Martel, dir. des finances	N/A	20 000,00 \$	
Marie-Claude Sénéchal, dir. générale adjoint	N/A	2 500,00 \$	

Attendu que l'utilisation d'une carte de crédit ne soustrait pas les utilisateurs du processus d'approbation des dépenses, tel que décrit dans le règlement de délégation de compétences;

Attendu que la Caisse Desjardins sera l'émettrice de ces cinq cartes de crédit Visa Affaires et des trois autres déjà détenues;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr et résolu à l'unanimité :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- d'autoriser la demande d'émettre cinq cartes de crédit supplémentaires, soit au nom de M. Mathieu Maisonneuve, maire, Mme Audrey Perreault-Guité, directrice des communications, M. Denis Martin, directeur général par intérim, Mme Marie-Claude Sénéchal, directrice générale adjointe, et M. Sylvain Martel, directeur des finances, avec une limite maximale entre 2 500,00\$ et 20 000,00 \$.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

467-11-21 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2021

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
 APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lortie
 ET RÉSOLU : à l'unanimité

Tous les comptes figurant sur la liste suggérée des paiements automatiques au 31 octobre 2021, datée du 15 novembre 2021, au montant de 295 733,93 \$, sont lus et acceptés, et leurs paiements sont autorisés

SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER 295 733,93 \$

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides entérine les dépenses de 4 549,37 \$.

SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER 4 549,37 \$

TOTAL COMPTES À PAYER 300 283,30 \$

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Je certifie par les présentes que les dépenses soumises ont des fonds disponibles pour lesquelles elles sont projetées.

Sylvain Martel, directeur du Service des finances

**468-11-21 FORMATION DU COMITÉ / CONSEIL JEUNESSE /
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville désire sensibiliser les jeunes au fonctionnement de la municipalité et à l'importance de la vie démocratique locale tout en leur permettant de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs;

Attendu que la formation d'un comité jeunesse pour la persévérance scolaire permettrait d'atteindre l'objectif premier de ces événements qui est de faire vivre la vie politique aux jeunes enfants, qui constituent la relève de notre Ville;

Attendu que le comité est formé d'un représentant étudiant par niveau de 6^e année par école (4), d'un représentant étudiant de secondaire 1 (1), d'un représentant de la Maison des jeunes Laurentides-Saint-Lin et d'un représentant parmi les conseillers municipaux (1);

Attendu que cinq rencontres se tiendront à différents moments dans l'année à compter de janvier 2022;

Attendu que le projet prévoit un budget de 2 500,00 \$ pour les bourses, les dépenses et les projets des représentants;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-137 été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Auger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité que le conseil est en faveur de la création d'un comité jeunesse pour la persévérance scolaire pour l'année 2022 et prévoit une somme de 2 500,00 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prévues au budget 2022.

Le maire demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

**469-11-21 MONTANT FORFAITAIRE POUR LES BÉNÉVOLES DE LA
BIBLIOTHÈQUE 2021**

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'un montant forfaitaire de 4 929,69 \$ est affecté à nos précieux bénévoles qui donnent de leur temps pour la bibliothèque municipale de Saint-Lin-Laurentides pour l'année 2021;

Attendu qu'il y a eu sept bénévoles et près de 1 295 heures de bénévolat pour l'année 2021;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-138 été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et résolu à l'unanimité qu'un montant de 4 929,69 \$ soit versé à la bibliothèque municipale de Saint-Lin-Laurentides à titre de compensation pour ses bénévoles pour l'année 2021.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient puisées au fond général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

470-11-21 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) / VOLET PROJET ÉVÉNEMENT CULTUREL LOCAL / MARCHÉ DE NOËL 2021

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville souhaite réaliser le Marché de Noël 2021 pour ses citoyens;

Attendu que la Ville déposera une demande d'aide financière au FRR local de la MRC de Montcalm dans le cadre de ce projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie appuyé par madame la conseillère Chantal Lortie et résolu à l'unanimité que :

- le conseil autorise le directeur général par intérim à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du FRR pour le projet de Marché de Noël 2021;
- le directeur général par intérim et le maire soient désignés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la demande de financement au Fonds régions et ruralité de la MRC de Montcalm.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

471-11-21 AUTORISATION SIGNATURE / ENTENTE CASSE-CROÛTE PARC OVILA-BERNIER / MME MARTINE DÉSORMEAUX ET M. BENOIT GAUTHIER

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente du casse-croûte du parc Ovila-Bernier pour la saison 2022.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**472-11-21 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 378-09-21
/ ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE / TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DU PARC SENTIER PÉDESTRE DE
L'AUBIER / L.R. BRIEN INC.**

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a adopté la résolution numéro 378-09-21, intitulée « Acceptation offre de service / Travaux d'amélioration du parc sentier pédestre de L'Aubier / L.R. Brien inc. », lors de l'assemblée ordinaire du 13 septembre 2021, dans laquelle la Ville acceptait l'offre de service de L.R. Brien inc., pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc sentier pédestre de L'Aubier;

Attendu que la Ville désire apporter des modifications à la résolution numéro 378-09-21;

Attendu que les sommes seront financées à 60 % par le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) et le 20 % sera pris au fonds général;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lynda Paul, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que la résolution 378-09-21 soit modifiée pour indiquer que les sommes soient financées à 60 % par le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA) et le 20 % soit pris au fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**473-11-21 DÉROGATION MINEURE / RÉDUCTION DE LA SUPERFICIE
/ LOT NUMÉRO 3 884 285 (LOT PROJETÉ
NUMÉRO 6 462 123) / 667, RANG SAINTE-HENRIETTE /
M. PASCAL ROBIDOUX**

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la demande de dérogation mineure numéro 2021-20029, déposée par M. Pascal Robidoux, relativement à la réduction de superficie du lot numéro 3 884 285 au profit du lot numéro 3 884 284;

Attendu que la nature de la dérogation vise donc à ajouter 2 344,5 mètres carrés au lot numéro 3 884 284 au détriment du lot numéro 3 884 285;

Attendu que le lot numéro 3 884 285 établi à 5 346,5 mètres carrés serait ainsi réduit à 3 002 mètres carrés;

Attendu que ces deux lots sont desservis par un puits privé et une installation sanitaire, mais qu'une telle réduction de superficie n'aura pas pour effet de causer une quelconque problématique à l'une ou l'autre des propriétés existantes;

Attendu que, malgré cette réduction de superficie, cette propriété pourrait à nouveau recevoir une installation sanitaire advenant une problématique majeure avec celle déjà en place;

Attendu que le but de cette subdivision n'est pas de permettre la construction d'une nouvelle résidence puisque les deux lots visés sont déjà construits;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que cette demande affecte donc l'article 3.2.2 du règlement de lotissement numéro 102-2004, à la rubrique superficie minimale des lots non desservis en zone récréative du tableau numéro 1, établi à 4 500 mètres carrés;

Attendu que cette demande consiste à rendre conforme la superficie du lot numéro 3 884 285, situé au 667, rang Sainte-Henriette, de la façon suivante :

- Vise à rendre conforme la superficie du lot numéro 3 884 285 (6 462 123 lot projeté) situé au 667, rang Sainte-Henriette étant donné la réduction de celui-ci de 2 344,5 mètres carrés, soit de 5 346,5 mètres carrés à 3 002 mètres carrés, contrairement à la norme de 4 500 mètres carrés indiqué à la rubrique superficie minimale des lots non desservis en zone récréative du tableau numéro 1 de l'article 3.2.2 du règlement de lotissement numéro 102-2004 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu qu'un avis public a été donné le 20 octobre 2021 pour publication dans le journal L'Express Montcalm;

Attendu que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville accepte la dérogation mineure numéro 2021-20029, déposée par M. Pascal Robidoux, du 667, rang Sainte-Henriette, lot numéro 3 884 285 (6 462 123 lot projeté), concernant la réduction de 2 344,5 mètres carrés, soit de 5 346,5 mètres carrés à 3 002 mètres carrés, contrairement à la norme de 4 500 mètres carrés indiqué à la rubrique superficie minimale des lots non desservis en zone récréative du tableau numéro 1 de l'article 3.2.2 du règlement de lotissement numéro 102-2004 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**474-11-21 AUTORISATION SIGNATURE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAR INTÉRIM / OPÉRATION CADASTRALE LOTS
2 563 820 ET 2 563 821**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la Ville tout document en lien avec l'opération cadastrale des lots numéro 2 563 820 et 2 563 821.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**475-11-21 FORMATION COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
2021-2023**

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que, par la résolution portant le numéro 482-10-19, intitulée « Formation comité consultatif d'urbanisme 2019-2021 », adoptée le 15 octobre 2019, la Ville a nommé tous les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour siéger jusqu'au 21 novembre 2021.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu qu'il y a eu des élections municipales en date du 7 novembre 2021 et qu'un nouveau conseil consultatif d'urbanisme devra être formé;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme, afin de siéger au CCU, pour une période de deux ans, à compter du 15 novembre 2021 jusqu'au 21 novembre 2023, les personnes suivantes :

Membres du conseil de la Ville de Saint-Lin-Laurentides :

- Pierre Lortie,
- Mario Chrétien;

Résidents de la ville de Saint-Lin-Laurentides :

- André Malouin, 625, rue du Parc,
- Raymond Martin, 515, rue Saint-Antoine, app. 263
- À être pourvu suite à un appel de candidatures;

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**476-11-21 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM /
DEMANDE DE SOUMISSIONS / ACHAT CAMION 10 ROUES
AVEC BENNE / SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'entériner l'autorisation au directeur général par intérim à demander des soumissions pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne nécessaire pour répondre aux besoins du Service des travaux publics, le tout en conformité avec le règlement numéro 640-2020 et son amendement portant sur la gestion contractuelle.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**477-11-21 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
/ DEMANDE DE SOUMISSIONS / FOURNITURE ET
TRANSPORT DE SEL À DÉGLAÇAGE 2021-2022**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général par intérim à demander des soumissions pour la fourniture et le transport d'environ 3 500 tonnes de sel à déglacage pour l'hiver 2021-2022.

Le maire demande le vote. La proposition est à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**478-11-21 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
/ DEMANDE DE SOUMISSIONS / FOURNITURE ET
TRANSPORT DE PIERRE CONCASSÉE ABRASIVE 2021-
2022**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général par intérim à demander des soumissions pour la fourniture et le transport d'environ 5 500 tonnes de pierre concassée abrasive pour l'hiver 2021-2022.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**479-11-21 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
/ DEMANDE DE SOUMISSIONS / SERVICES TECHNIQUES
/ ÉTALONNAGE DES STATIONS DE POMPAGE**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général par intérim à demander des soumissions pour l'étalonnage des stations de pompage.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**480-11-21 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
/ DEMANDE DE SOUMISSIONS / SERVICES TECHNIQUES
/ MODÉLISATION HYDRAULIQUE DES RÉSEAUX**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général par intérim à demander des soumissions pour la modélisation hydraulique des réseaux.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**481-11-21 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
/ DEMANDE DE SOUMISSIONS / SERVICES TECHNIQUES
/ RELEVÉ DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général par intérim à demander des soumissions pour le relevé des infrastructures.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**482-11-21 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / LOCATION CHARGEUR
SUR ROUES / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / BRANDT
TRACTOR LTÉE**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que des soumissions à différents entrepreneurs concernant la location d'un chargeur sur roues ont été demandées par le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 octobre 2021 à 11 h 01 en présence de :

- M. Denis Martin, directeur général par intérim,
- Mme Marie-Hélène Prévost, adjointe administrative à la direction générale,
- M. Pierre Chartrand, C.L.A. Experts-conseil,
- M. Alain Martel, directeur du Service des travaux publics,
- Mme Gabrielle Régnier, représentante Brandt Tractor Itée;

Attendu que le résultat est :

Toromont CAT, div. Toromont Ind. ltd. 263 742,60 \$, plus taxes,
Brandt Tractor Itée 201 886,20 \$, plus taxes;

Attendu que les soumissions reçues sont conformes au devis;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-139 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

Attendu que le crédit-bail est d'une durée de 60 mois ou 5 ans, et que, passé ce terme, l'équipement est retourné au fournisseur;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par madame la conseillère Lynda Paul et résolu à l'unanimité que la Ville autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- que l'octroi du contrat pour la location d'un chargeur sur roues, pour une durée de 60 mois ou 5 ans, soit accordé à la compagnie Brandt Tractor Itée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 201 886,20 \$, plus taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prévues au budget 2022.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

483-11-21 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE / CONTRAT DE SERVICE DE MACHINERIE ET DE FOURNITURE, TRANSPORT ET ENTREPOSAGE DE SABLE À COMPACTION POUR DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX / PELLETIER EXCAVATION INC.

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'une demande de prix a été faite à la compagnie Pelletier Excavation inc. pour le contrat de service de machinerie et de fourniture, transport et entreposage de sable à compaction pour divers travaux municipaux jusqu'au 31 janvier 2022, ou jusqu'à concurrence du budget maximal de 99 900,00 \$, incluant les taxes applicables;

Attendu que la compagnie Pelletier Excavation inc. a déposé une offre, en date du 14 octobre 2021, laquelle est définie comme suit :

SERVICES	PELLETIER EXCAVATION INC.
Excavatrice sur chenilles type 200	195,00 \$/heure, avant taxes
Bouteur type 450	140,00 \$/heure, avant taxes
Fourniture et transport de sable à compaction	195,00 \$/voyage 10 roues, avant taxes

Attendu que le conseil municipal est favorable à cette offre;

Attendu que le certificat de fonds disponible numéro REQ-21-140 a été émis par le directeur du Service des finances pour montant suffisant à la dépense, jusqu'à concurrence du budget maximal de 99 900,00 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de service de machinerie et de fourniture, de transport et d'entreposage de sable de compaction pour divers travaux municipaux, projet 401.02.2021.003-2, à l'entreprise Pelletier excavation inc. selon les prix unitaires présentés dans son offre de service du 14 octobre 2021, et ce, jusqu'au 31 janvier 2022 ou jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 99 900,00 \$, incluant les taxes applicables;

Que les sommes nécessaires à l'octroi de ce contrat soient puisées sur le fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

484-11-21 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE / CONTRAT DE SERVICE DE CAMIONS 10 ROUES POUR DU TRANSPORT EN VRAC ET DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX / L.R. BRIEN ET FILS LTÉE

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'une demande de prix a été faite à la compagnie L.R. Brien et fils ltée pour le contrat de service de camion 10 roues pour du transport en vrac et pour divers travaux municipaux jusqu'au 31 janvier 2022, ou jusqu'à concurrence du budget maximal de 99 900,00 \$, incluant les taxes applicables;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que la compagnie L.R. Brien et fils Ltée a déposé une offre, en date du 13 octobre 2021, laquelle est définie comme suit :

SERVICES	L.R. BRIEN. ET FILS LTÉE
Camion 10 roues avec opérateur	90,00 \$/heure, avant taxes
Transport de pierre concassée de la carrière au site des travaux ou à l'entrepôt de la Ville	Selon le taux en vigueur du camionnage en vrac

Attendu que le conseil municipal est favorable à cette offre;

Attendu que le certificat de fonds disponible numéro REQ-21-141 a été émis par le directeur du Service des finances pour montant suffisant à la dépense, jusqu'à concurrence du budget maximal de 99 900,00 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cyr, appuyé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de service de camion 10 roues pour du transport en vrac et pour divers travaux municipaux, projet 401.02.2021.004-2, à l'entreprise L.R. Brien et fils Ltée selon les prix unitaires présentés dans son offre de service du 13 octobre 2021, et ce, jusqu'au 31 janvier 2022 ou jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 99 900,00 \$, incluant les taxes applicables;

Que les sommes nécessaires à l'octroi de ce contrat soient puisées sur le fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

485-11-21 DÉNEIGEMENT 2021-2022 / PAVILLON BEAUDOIN / LES MARAÎCHERS MG INC.

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le pavillon Beaudoin est désormais sous la responsabilité de la Ville et que, de ce fait, il y a lieu d'octroyer le mandat du déneigement quant au stationnement de celui-ci;

Attendu que la Ville a approché la compagnie Les Maraîchers MG inc. en présentant une entente comportant le mandat relatif au déneigement du stationnement du pavillon Beaudoin, situé au 704, rue Saint-Isidore à Saint-Lin-Laurentides, et dans laquelle les modalités, les spécifications ainsi que les obligations y ont été dûment inscrites;

Attendu que ladite compagnie a pris connaissance de l'entente et a procédé à la signature le 31 août 2021 et que, de ce fait, ladite compagnie accepte et honorera l'entente selon toutes les conditions stipulées, entre autres, quant aux pénalités imposées à l'adjudicataire advenant le non-respect des celles-ci;

Attendu que le coût pour le déneigement du stationnement du pavillon Beaudoin est au montant de 3 500,00 \$ avant taxes applicables, pour la saison hivernale 2021-2022;

Attendu que ladite compagnie devra fournir à la Ville une copie de son assurance responsabilité;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-142 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que les fonds suffisants seront prévus au budget 2022 par le directeur du Service des finances;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par madame la conseillère Chantal Lortie et résolu à l'unanimité que la Ville:

- autorise que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- accorde le contrat de déneigement à la compagnie Les Maraîchers MG inc., pour la saison 2021-2022, relativement au déneigement du stationnement du pavillon Beaudoin, le tout selon les modalités, spécifications et obligations prévues dans l'entente signée entre les parties.

Que les sommes nécessaires à l'octroi de ce contrat soient prévues au budget 2022.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

486-11-21 INSTALLATION SIGNALISATION / DÉFENSE DE STATIONNER / RUE CLAVET

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'une demande a été déposée au conseil municipal de la Ville afin d'installer un panneau de signalisation « Défense de stationner » sur la rue Clavet, du lot 3 570 024 à sa limite ouest;

Attendu que suite à cette demande plusieurs problématiques ont été constatées, entre autres, le niveau de difficulté en ce qui a trait au passage des autobus scolaires dû aux voitures stationnées à cet endroit;

Attendu qu'il y a lieu de rectifier la situation en installant ledit panneau;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par monsieur le conseiller M. Pierre Lortie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville accepte d'installer le panneau de signalisation « Défense de stationner » au bout de la rue Clavet.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

487-11-21 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES / FORAGE DÉFINITIF DU PUIIS NUMÉRO 9 / VILLEMAIRE POMPES INC.

PROPOSÉ PAR : M. Luc Cyr
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de Villemaire Pompes inc., datée du 12 novembre 2021, au montant de 86 665,00 \$, plus taxes applicables, afin de forer définitivement le puits numéro 9. Le certificat de fonds disponibles REQ-21-143 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront puisées sur le fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**488-11-21 ACHAT / CAMIONNETTES / SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS / GARAGE PRUD'HOMME INC.**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville désire faire l'achat de deux camionnettes pour le Service des travaux publics;

Attendu les devis numéro 186 et 187 de la compagnie Garage Prud'homme inc. datés du 15 novembre 2021 pour l'achat de deux camionnettes au montant de :

- Ford F150 2018 33 332,00 \$, plus taxes,
- Chevrolet Silverado 2014 26 873,00 \$, plus taxes,
- **Total 59 773,00 \$, plus taxes;**

Attendu que ladite Ville accepte l'offre susmentionnée;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-144 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense, pris à même le fonds de roulement pour six ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par madame la conseillère Lynda Paul et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux camionnettes au montant total de 59 773,00 \$, plus taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises au fonds de roulement pour six ans.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**489-11-21 ACHAT / CHARGEUR SUR PNEUS À CHÂSSIS ARTICULÉ
/ SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS /
J. RENÉ LAFOND INC.**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville désire faire l'achat d'un chargeur sur pneus à châssis articulé pour le Service des travaux publics;

Attendu les devis numéro FL000264 de la compagnie J. René Lafond inc. daté du 11 novembre 2021 pour l'achat d'un chargeur au montant de :

- Wacker Neuson 97 967,00 \$, plus taxes;

Attendu que ladite Ville accepte l'offre susmentionnée;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-145 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense, pris à même le règlement d'emprunt numéro 669-2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par madame la conseillère Lynda Paul et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un chargeur sur pneus à châssis articulé au montant total de 97 967,00 \$, plus taxes applicables.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 669-2020.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

490-11-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 21 h 43, la séance ordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides ont pris connaissance des documents de la présente séance 72 heures avant celle-ci, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Mathieu Maisonneuve, maire

Copie originale signée

Florine Agbognihoue, greffière adjointe

